



PIXABAY

Camélidés

Propriétaire de camélidé

Enregistrez-vous dans la base e-SIRECam

Le Décret n° 2016-119 du 5 février 2016 relatif à l'identification des camélidés a pour objet les modalités de déclaration des détenteurs et propriétaires de camélidés et l'identification des camélidés. Ainsi tous les détenteurs et les propriétaires de camélidés doivent s'enregistrer dans la base e-SIRECam prévue à cet effet.

Avant toute démarche d'identification d'un camélidé par transpondeur sous cutané ou par pose de marques auriculaires, le propriétaire doit être enregistré dans la base e-SIRECam.

ENREGISTREZ-VOUS COMME PROPRIETAIRE

Cas général

Connectez-vous à la base e-SIRECam sur le site www.ifce.fr rubrique SIRE & Démarches > Camélidés > e-SIRECam

Rendez vous dans le menu « **Profil** » pour compléter les informations sur votre identité personne ou société : Nom/Prénom/email/téléphone/mobile... Toutes les informations sont modifiables.

Saisissez au moins une adresse, qui sera aussi votre adresse de contact, symbolisée dans le tableau des adresses par le picto 

Vous avez la possibilité de modifier votre mot de passe dans les informations du profil.

Vous pourrez être associé à un camélidé en tant que propriétaire lorsqu'un détenteur ou un vétérinaire enregistrera une identification dans la base.

Vous pourrez également ajouter un camélidé à votre propriété via le bouton « **Déclarer l'achat d'un camélidé** » dans le menu Camélidé.

Editer un certificat de vente

Sur la fiche de l'animal, rendez-vous dans l'onglet vente et complétez les informations.

L'enregistrement des informations pour la vente permettent ensuite d'accéder à l'édition du certificat de vente. Il est possible d'annuler une vente, le certificat et la clé de sécurité qui figure ne sont alors plus valables.

Si un camélidé est déclaré vendu (et que la propriété n'a pas été endossée par le nouveau propriétaire dans eSIRECam), le camélidé apparaît dans la liste des camélidés mais avec le statut «vendu».

FONCTIONNALITES DU PROFIL PROPRIETAIRE

Une fois votre profil créé, et l'enregistrement de l'un de vos camélidés réalisé, vous pourrez alors :

- Consulter la liste de vos animaux
- Rechercher un camélidé dont vous êtes propriétaire
- Accéder à la fiche d'un camélidé dont vous êtes propriétaire :
 - Consulter les données identification
 - Editer un certificat de vente
 - Mettre à jour des données camélidé : export/échange, mort, robe, race, commentaire sur l'animal.
 - Signaler la perte d'un camélidés (et annuler ce signalement de perte)
 - Signaler l'arrêt de détention du détenteur enregistré
 - Imprimer un certificat d'enregistrement
 - Afficher le détenteur
 - Consulter les données de marquage
 - Consulter les événements



AJOUTER UN CAMELIDE A PARTIR D'UN CERTIFICAT DE VENTE

Vous devez être en possession d'un certificat de vente (achat) remis par le vendeur, sur lequel figure les informations d'identification du camélidé, mais aussi une clé de sécurité pour enregistrer le changement de propriétaire.

Rendez vous dans le menu « **Camélidés** » et enregistrer l'achat via le bouton « **Déclarer l'achat d'un camélidé** ».

Le N° de transpondeur et la clé de sécurité vous sont demandés pour procéder à l'enregistrement dans la base.

Si vous êtes également le détenteur de l'animal, vous pouvez déclarer le changement de détenteur via le bouton « **Ajouter un camélidé à ma détention** », pour qu'il soit ajouté à la liste des animaux dont vous avez la détention.

Si vous êtes détenteur de camélidés, assurez vous d'avoir complété les informations nécessaires dans votre profil pour pouvoir accéder aux fonctionnalités du détenteur.

NOUVEAUTE 2018 :

- Détenteur professionnel*, vous pouvez désormais enregistrer vous-mêmes vos camélidés identifiés par transpondeur.
- Vous avez déclaré la vente d'un camélidé mais le nouveau propriétaire n'a pas endossé la propriété dans eSIRECam : le camélidé apparaît toujours dans la liste de vos animaux mais avec le statut « **Vendu** »

CAS PARTICULIERS

Un détenteur ou un vétérinaire a saisi l'identification d'un camélidé dont vous êtes le propriétaire avant que vous n'ayez créé votre profil dans la base eSIRECam.

1. Munissez vous du N° de transpondeur de votre camélidé (N° à 15 chiffres).
2. Connectez vous à la base e-SIRECam, et saisissez le N° de transpondeur sur la page d'accueil avant de saisir les informations de votre profil.

Un tableau de résultats affiche la ou les personnes (propriétaire et/ou détenteur) associées au camélidé, et n'ayant pas de profil complété dans la base.

3. Sélectionnez la ligne qui vous concerne.

Complétez ensuite dans Profil les informations manquantes : e-mail/téléphone/mobile...

4. Toutes les informations sont modifiables

Vous avez la possibilité de modifier votre mot de passe dans les informations du profil.

Si vous êtes propriétaire d'autres camélidés, ils seront automatiquement rapprochés de votre profil et vous pourrez les consulter via le menu Camélidés.